

# LES CHRONIQUES DU CIRAP

N° 41

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

Dans le contexte canadien, la réflexion sur la réadaptation correctionnelle connaît un renouvellement important avec l'essor de modèles centrés sur le désistement du crime. Parmi eux, le *Good Lives Model* (GLM) occupe aujourd'hui une place croissante au sein des pratiques et des recherches. Sans se substituer au paradigme dominant du Risque-Besoin-Réceptivité (RBR), il vise à le compléter en apportant une perspective plus holistique et centrée sur les aspirations, les forces et la qualité de vie des personnes judicia-

risées. Cette Chronique fait suite au séjour de recherche au CIRAP d'Isabelle Fortin-Dufour que nous avons eu le plaisir d'accueillir à l'été 2025, et le choix d'aborder le GLM dans cette contribution s'inscrit directement dans la continuité des échanges et travaux menés à cette occasion. En cela, le GLM offre un éclairage complémentaire sur les enjeux du désistement et permet d'enrichir les approches existantes en matière d'accompagnement et de prise en charge des personnes judicia-

## Au-delà du risque : repenser le désistement du crime avec le *Good Lives Model*

Isabelle Fortin-Dufour – Professeure titulaire de l'Université Laval (Québec) ; Faculté des sciences de l'éducation.

Longtemps dominée par une logique de gestion du risque, la criminologie appréhendait l'arrêt du crime à travers la récidive. Or, l'émergence du concept de désistement du crime a changé cette perspective en révélant un processus humain, dynamique et identitaire. Dans ce contexte, le *Good Lives Model* (GLM) propose un changement de paradigme : plutôt que de corriger des déficits, il invite à soutenir les aspirations, les forces et la quête de sens des personnes judicia-

risées. Cette Chronique fait suite au séjour de recherche au CIRAP d'Isabelle Fortin-Dufour que nous avons eu le plaisir d'accueillir à l'été 2025, et le choix d'aborder le GLM dans cette contribution s'inscrit directement dans la continuité des échanges et travaux menés à cette occasion. En cela, le GLM offre un éclairage complémentaire sur les enjeux du désistement et permet d'enrichir les approches existantes en matière d'accompagnement et de prise en charge des personnes judicia-

### Le désistement du crime : de son émergence au désistement assisté

#### Le désistement spontané

Historiquement, la criminologie s'est intéressée à l'entrée et à la persistance dans le crime dans le cadre de la carrière criminelle et des études longitudinales sur la trajectoire de vie (Laub et Sampson, 2001 ; Bushway, Thornberry et Krohn, 2003 ; Kazemian et Le Blanc 2004). Dans ce contexte, la baisse de la criminalité avec l'âge a longtemps été interprétée comme un phénomène « naturel » de burnout ou de maturation, plutôt que comme un processus causal pouvant faire l'objet d'études spécifiques (Laub et Sampson, 2001). Lorsque les travaux sur le désistement émergent, ils se retrouvent en confrontation avec la logique du « what works », centrée sur l'évaluation de programmes visant la réduction de la récidive (Maruna, Immermeier et LeBel, 2004). Ces recherches cherchent à comprendre comment certaines personnes arrêtent de commettre des délits sans traitement formel, en s'intéressant à leur désistement spontané (Maruna et al., 2004). Elles se concentrent alors sur des facteurs individuels comme la maturation psychosociale, la motivation

### La naissance et la reconnaissance du concept de désistement du crime

Dans les années 1990-2000, le désistement devient progressivement un objet d'étude à part entière. Les travaux de Laub et Sampson (2001) jouent un rôle important : ils distinguent le moment où les délits cessent du désistement qui est vu comme le processus causal dynamique qui explique et soutient cet arrêt. Dans le même sens, l'analyse des trajectoires de personnes anciennement judicia-

naissance par l'entourage et la communauté que la personne a changé et occupe désormais une place de citoyen prosocial (McNeill, 2016). Ces travaux cherchent à comprendre comment s'opère le désistement du crime plutôt que seulement savoir si un programme permet de réduire la récidive (Bushway et al., 2003 ; Kazemian, 2006 ; F.-Dufour et Villeneuve, 2023). C'est le passage d'une période qui se concentre sur la gestion des « contrevenants » centrée sur le risque et le contrôle à une logique axée sur les parcours de changement, les capacités et les ressources des personnes (McNeill et al., 2012).

### Le désistement assisté

La notion de désistement assisté, fut introduite par Sam King (2013) pour désigner les interventions qui soutiennent la trajectoire de désistement des personnes judiciairisées. Comme il ne l'avait pas opérationnalisé, F.-Dufour et collaboratrices (2018 : 213) l'ont défini comme étant « toute intervention dirigée vers une personne judiciairisée qui vise, directement ou indirectement, à cesser les comportements délinquants et à transformer son identité ». Cette définition englobe les interventions formelles par les acteurs du système pénal (agents de probation, agents correctionnels, intervenants en maison de transition) et les interventions informelles structurées portées par des organismes communautaires, des mentors, des ex-détenus ou toute autre personne qui offre un soutien orienté vers le changement (F.-Dufour, Villeneuve et Perron, 2018).

### Le GLM : valoriser les forces des personnes judiciairisées pour soutenir le désistement

Le GLM est un modèle de désistement assisté fondé sur les forces des personnes judiciairisées qui a été développé au tournant des années 2000 par Tony Ward. L'idée est que tous les êtres humains cherchent à atteindre certains « biens humains primaires » (*Primary Human Goods*) : la vie, la santé, le savoir, le divertissement, la réussite, l'autonomie, la paix intérieure, les relations intimes, l'appartenance à une communauté, le sens, la créativité, etc. (Ward et Gannon, 2006). Les biens secondaires désignent les moyens concrets (rôles, comportements) utilisés pour les atteindre. Chaque personne dispose d'un plan de vie que le GLM appelle *Good Lives Plan* (GLP), c'est-à-dire une organisation de ces biens humains et des moyens choisis pour y accéder (Ward et Maruna, 2007). Ainsi, le comportement criminel n'est pas vu comme l'expression d'une nature fondamentalement délinquante, mais comme une façon inadéquate d'accéder à des biens légitimes (intimité, statut, contrôle, excitation, etc.). L'infraction est le résultat de failles dans le GLP : moyens inadaptés ou dangereux, négligence de certains biens essentiels, incohérences des objectifs ou manque de capacités internes (régulation émotionnelle, compétences sociales) et externes (emploi, logement, soutien) pour atteindre les biens primaires de manière prosociale (Ward et Stewart, 2003). Dans ce cadre, le but de l'intervention devient alors de reconstruire un GLP socialement acceptable, en aidant la personne à poursuivre ses biens fondamentaux, mais par des moyens compatibles avec la sécurité publique et les droits d'autrui.

Bien que certaines institutions aient adopté le GLM dans leurs pratiques, le modèle Risque-Besoin-Réceptivité (RBR) reste le paradigme dominant de la réadaptation correctionnelle en raison d'une solide base empirique qui démontre une réduction de la récidive lorsque ses principes sont respectés (Andrews, Bonta et Hoge, 1990). Toutefois, Tony Ward y trouve plusieurs limites conceptuelles : une trop grande focalisation sur des objectifs d'évitement (par exemple : réduire les facteurs de risque, corriger les déficits), peu motivants pour les personnes concernées (Ward et Brown, 2004) ; une faible prise en compte des valeurs, de l'agentivité et de l'identité de la personne – le RBR dit quoi cibler, mais apporte peu d'outils pour construire un projet de vie qui fasse sens (Ward et Maruna, 2007) ; des ressources conceptuelles limitées pour penser l'alliance thérapeutique, la motivation, les facteurs de protection et l'environnement social (famille, emploi, communauté) importants dans le processus de changement (Ward et al., 2012). Le GLM ne rejette pas ces principes, il cherche à les combiner. Il défend l'idée que la meilleure façon de réduire le risque est d'augmenter les capacités de la personne à vivre une vie satisfaisante autour des besoins primaires comblés de manière prosociale (Ward et al., 2012). En pratique, un programme inspiré du GLM utilise les évaluations de risque et de besoins classiques du RBR, puis il identifie avec la personne ses biens primaires prioritaires (par exemple, appartenance, compétence, autonomie) pour ensuite reformuler les besoins criminogènes en termes de capacités à développer pour les atteindre autrement (compétences de régulation émotionnelle, habiletés sociales, réseau prosocial, insertion socioprofessionnelle, etc.). Il s'agit donc de trouver comment atteindre les besoins primaires en s'appuyant sur les forces déjà présentes ou en développant celles qui permettront de les atteindre. Les études démontrent une meilleure mobilisation et adhésion au traitement lorsque les objectifs sont formulés en termes de projets de vie positifs (par exemple, développer, soutenir, apprécier, etc.) plutôt qu'en simples buts d'évitement (par exemple, s'abstenir, ne pas faire, couper tous liens avec, etc.) (Purvis et al., 2011) et peuvent afficher des taux de récidive plus faibles que des programmes strictement centrés sur le risque (Lindsay et al., 2007 ; Barnao et al., 2016).

### GLM et désistement

Le GLM est compatible avec le processus de désistement en ce qu'il met l'accent sur l'agentivité (capacité d'agir) et la reconstruction d'une identité prosociale, il insiste également sur l'environnement social (accès à un logement stable, à un emploi, à des relations soutenant) comme condition pour rendre un GLP réaliste et permet d'identifier les opportunités de « points tournants » (travail, liens familiaux, engagement communautaire) et de les inscrire dans un projet de vie cohérent (Ward et al., 2012). Cela rejoint l'idée de désistement assisté, où l'intervention ne se limite pas aux risques criminogènes, mais soutient concrètement l'accès à des ressources, à de la reconnaissance et à un nouveau récit de soi.

Dans la pratique, une intervention alignée avec le GLM suit ces étapes :

**1. Évaluation du risque et des besoins criminogènes**, mais aussi des biens humains primaires importants pour la personne, de ses forces et des ressources disponibles dans son environnement (Ward et Maruna, 2007).

**2. Formulation du GLM** : analyse de la façon dont les biens recherchés, les moyens utilisés et les obstacles se combinent pour produire le comportement délictuel.

**3. Co-construction d'un GLP** : définir les objectifs concrets et prosociaux, compatibles avec la sécurité publique, adaptés aux valeurs de la personne (Purvis et al., 2011).

**4. Intervention clinique** : recours à des techniques TCC, motivationnelles, etc., orientées vers la mise en œuvre du GLP (voir ci-dessous).

**5. Réinsertion et suivi** : articulation avec la probation et les ressources communautaires pour soutenir le maintien du GLP et le désistement (Laws et Ward, 2011).

Concrètement, lorsqu'un délit est lié à la recherche d'appartenance/reconnaissance, l'intervention peut renforcer des compétences sociales ou soutenir l'engagement dans des activités communautaires. Si l'infraction répond à un besoin de régulation émotionnelle, les séances combinent psychoéducation, et entraînement aux habiletés d'autorégulation. Des ateliers centrés sur la définition d'un projet de vie (emploi, rôle parental, etc.) permettent de traduire les « biens humains primaires » en objectifs concrets, puis d'y accéder de manière sécuritaire.

## Conclusion

Le GLM propose de ne plus se concentrer simplement sur le contrôle et la réduction du risque. Il permet de penser l'intervention comme un levier vers un projet de vie qui intègre l'agentivité, l'identité prosociale, les ressources environnementales et la reconnaissance sociale du changement. « Aller au-delà du risque » ne signifie pas abandonner le RBR, mais plutôt s'inscrire dans une perspective plus englobante, centrée sur les capacités et les aspirations des personnes judiciairisées pour soutenir un processus de désistement durable et adapté.

## Bibliographie

Andrews, D. A., Bonta, J., et Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 19-52.

Barnao, M., Ward, T., et Casey, S. (2016). Taking the Good Life to the Institution: Forensic Service Users' Perceptions of the Good Lives Model. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 60(7), 766-786. <https://doi.org/10.1177/0306624X15570027>

Bushway, S. D., Thornberry, T. P., et Krohn, M. D. (2003). Desistance as a Developmental Process: A Comparison of Static and Dynamic Approaches. *Journal of Quantitative Criminology*, 19(2), 129-153. <https://doi.org/10.1023/A:1023050103707>

Farmer, M., McAlinden, A. M., et Maruna, S. (2015). Understanding desistance from sexual offending: A thematic review of research findings. *Probation Journal*, 62(4), 320-335.

Farrall, S. (Ed.). (2019). *The Architecture of Desistance* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429461804>

Farrall, S. (2022). *Rethinking What Works with Offenders: Probation, Social Context and Desistance from Crime* (1st ed.). Routledge. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.4324/9781003143789>

F.-Dufour, I., Brassard, R. et Martel, J., (2016). Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois. *Revue de psychoéducation*, 45 (2). DOI : 10.7202/1039054ar

F.-Dufour, I., Villeneuve, M. P., et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté: une étude de la portée. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 60(2), 206-240.

F.-Dufour, I., et Villeneuve, M. P. (2020). Introduction: Le désistement assisté: ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53(1), 7-17.

F.-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R., et Henry, D. (2024). Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire: L'expérience de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans. PUQ.

Kazemian, L., et Le Blanc, M. (2004). Exploring Patterns of Perpetration of Crime Across the Life Course: Offense and Offender-Based Viewpoints: Offense and Offender-Based Viewpoints. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(4), 393-415. <https://doi.org/10.1177/1043986204269378> (Original work published 2004)

King, S. (2013). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal*, 60(2), 136-151.

Laub, J. H., et Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and justice*, 28, 1-69.

Laws, D. R., et Ward, T. (2011). *Desistance from sex offending: Alternatives to throwing away the keys*. The Guilford Press.

Lindsay, W. R., Ward, T., Morgan, T., et Wilson, I. (2007). Self-regulation of sex offending, future pathways and the Good Lives Model: Applications and problems. *Journal of sexual aggression*, 13(1), 37-50.

Maruna, S. (2001). Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10430-000>

Maruna, S. (2004). Desistance from Crime and Explanatory Style: A New Direction in the Psychology of Reform: A New Direction in the Psychology of Reform. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(2), 184-200. <https://doi.org/10.1177/1043986204263778> (Original work published 2004)

Maruna, S., et Farrall, S. (2004). Desistance from crime: A theoretical reformulation (pp. 171-194). VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Maruna, S., et Immarigeon, R. (Eds.). (2004). *After Crime and Punishment* (1st ed.). Willan. <https://doi.org/10.4324/9781843924203>

McNeill, F. (2012). Four forms of 'offender' rehabilitation: Towards an interdisciplinary perspective. *Legal and criminological psychology*, 17(1), 18-36.

McNeill, F. (2016). Desistance and criminal justice in Scotland. In H. Croall, G. Mooney, & R. Munro (eds.). *Crime, justice and society in Scotland* (pp. 200-216). London: Routledge.

Purvis, M., Ward, T., et Willis, G. (2011). The Good Lives Model in Practice: Offence Pathways and Case Management. *European Journal of Probation*, 3(2), 4-28. <https://doi.org/10.1177/206622031100300202> (Original work published 2011)

Ward, T., et Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, crime & law*, 10(3), 243-257.

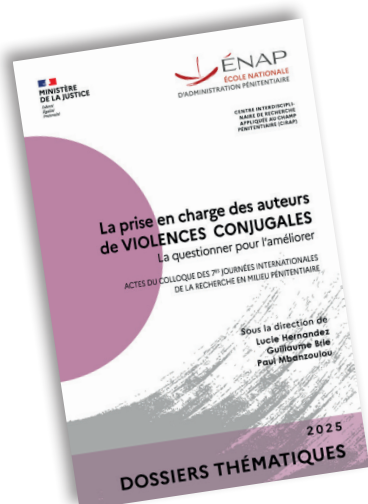
Ward, T., et Gannon, T. A. (2006). Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 77-94. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2005.06.001>

Ward, T., et Maruna, S. (2007). *Rehabilitation: Beyond the risk paradigm*. London, England: Routledge

Ward, T., et Stewart, C. (2003). Criminogenic needs and human needs: A theoretical model. *Psychology, Crime & Law*, 9(2), 125-143. <https://doi.org/10.1080/1068316031000116247>

Ward, T., Yates, P. M., et Willis, G. M. (2011). The Good Lives Model and the Risk Need Responsivity Model: A Critical Response to Andrews, Bonta, and Wormith (2011): *Criminal Justice and Behavior*, 39(1), 94-110. <https://doi.org/10.1177/0093854811426085> (Original work published 2012)

# À lire et à voir



**La prise en charge des auteurs de violences conjugales. La questionner pour l'améliorer**  
sous la direction de Lucie Hernandez, Guillaume Brie et Paul Mbanzoulou.

Issu des 7<sup>es</sup> journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire, ce dossier thématique propose un regard approfondi et nuancé sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales. À la croisée des approches sociologiques, psychologiques, criminologiques et judiciaires, il interroge les tensions qui traversent les dispositifs d'intervention : responsabilisation et contrôle, travail individuel et causes structurelles, prévention de la récidive et protection des victimes, accompagnement et injonction au changement. En rassemblant 14 textes de chercheurs et de professionnels autour d'analyses théoriques et d'expériences françaises et internationales, ce recueil offre un panorama précieux des savoirs et des pratiques actuels mais aussi des clés de compréhension et d'action pour renforcer la pertinence, l'efficacité et le sens des interventions auprès des auteurs de violences conjugales

<https://www.enap.justice.fr/les-dossiers-thematiques-du-cirap>



Parution de l'article de Mati BOMBARDIER (doctorante associée au CIRAP) dans la *Revue Champ Pénal*, **Enquêter le genre en prison. La non-binarité comme ressource épistémologique**

*Investigating Gender in Prison : Non-Binary Positionality as an Epistemological Resource* <https://doi.org/10.4000/15bnw>

XIX<sup>e</sup> colloque de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française

**FAIRE LIEN, FAIRE SENS :  
DES SAVOIRS PARTAGÉS POUR  
UNE CRIMINOLOGIE APPLIQUÉE**

**4 - 6 MAI 2026**  
**AGEN**  
**AGEN - France**



Faire lien, faire sens : ces deux dimensions forment la colonne vertébrale du XIX<sup>e</sup> colloque de l'AICLF, dans un contexte où les formes de transgressions à la norme, les modes de régulation sociale et les attentes sociétales en matière de sécurité et de justice connaissent de profondes mutations. La montée en puissance de la criminologie appliquée, entendue comme un champ de connaissances transposables dans la pratique d'intervention, interroge autant qu'elle stimule les relations entre recherche, pratiques professionnelles et décision publique. Faire lien, c'est interroger les ponts possibles entre ces différentes sphères. Faire sens, c'est penser la manière dont ces savoirs, une fois traduits, mobilisés, discutés, peuvent nourrir une compréhension partagée des phénomènes criminels, des

réponses sociales qui leur sont apportées et des logiques institutionnelles à l'œuvre.

En croisant le regard de chercheurs et de professionnels de terrain, ce colloque propose d'explorer les modalités concrètes de circulation de la recherche en criminologie vers les professionnels, les institutions et les acteurs politiques, mais aussi les résistances, détournements ou reconfigurations que ces transferts peuvent susciter en retour. Plus largement, ce colloque interroge la manière dont des savoirs partagés – scientifiques, professionnels, expérientiels – participent à la co-construction d'une criminologie contemporaine appliquée, mais aussi engagée et en mouvement.

## LES CHRONIQUES DU CIRAP

**Directeur de publication :** Sophie Bondil - **Rédacteur en chef :** Paul Mbanzoulou  
**Rédaction :** Isabelle Fortin-Dufour – Professeure titulaire de l'Université Laval (Québec) ;  
Faculté des sciences de l'éducation.  
**Relecture :** Sara Di Santo Prada  
**Maquette, Impression :** ÉNAP - DRD - Unité édition / reprographie  
**Contact :** magalie.cazanobes@justice.fr  
**ISSN :** 2266-6796 (imprimé) ; 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal : janvier 2026  
**Pour consulter la version électronique :** [www.enap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap](http://www.enap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap)

ÉNAP - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE -  
+33 (0)5 53 98 98 98  
**Site Internet :** [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr)  
**Site Intranet :** <http://intranet.justice.gouv.fr/site/enap/>

 Les PRESSES de l'ÉNAP

Sous le pilotage de la direction de la recherche, et de la diffusion de l'ÉNAP, les Presses de l'ÉNAP proposent 2 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.

